



**AJACCIO**  
CITÀ D'AJACCIU

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE, ATTRACTIVITÉ**  
**DIRIZZIONI GINERALI AGHJUNTA AMBIENTI, QUATRU DI VITA, ATTRATTIVITÀ**  
**DIRECTION DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DU DOMAINE PUBLIC**  
**DIRIZZIONI DI U CUMERCIU, DI L'ARTISGIANATU È DI U DUMINIU PUBLICU**

**AVIS DE PUBLICITÉ SUITE A MANIFESTATION D'INTÉRÊT SPONTANÉE**

L'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques prévoit que « lorsque la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

**Objet du présent avis :**

La Ville d'Ajaccio a reçu une manifestation d'intérêt spontanée pour l'installation et l'exploitation d'une attraction Grande roue, Place Miot, dans le cadre des fêtes de Noël du 29 novembre 2024 au 5 janvier 2025 d'une hauteur de 34 mètres.

La manifestation d'intérêt spontanée tend à la délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public communal d'une durée de 38 jours durant lesquelles les occupants installeront et exploiteront l'attraction de Grande Roue d'une hauteur de 34 mètres.

L'autorité municipale se réserve le droit d'annuler l'occupation en cas de nécessité impérieuse. Un délai d'information préalable de 48h sera garanti à l'occupant.

L'occupation donne lieu au paiement d'une redevance d'un montant de 500 € pour toute la durée de l'occupation.

Il sera délivré aux permissionnaires un arrêté d'occupation temporaire du domaine public fixant les dates, lieux et conditions de l'occupation.

Le présent avis de publicité a pour objet de s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente conformément aux dispositions de l'article L 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P).



**AJACCIO**  
CITÀ D'AJACCIU

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE, ATTRACTIVITÉ**  
**DIRIZZIONI GINERALI AGHJUNTA AMBIENTI, QUATRU DI VITA, ATTRATTIVITÀ**  
**DIRECTION DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DU DOMAINE PUBLIC**  
**DIRIZZIONI DI U CUMERCIU, DI L'ARTISGIANATU È DI U DUMINIU PUBLICU**

**Procédure :**

Tout opérateur d'un projet concurrent visant à l'installation et l'exploitation d'un manège peut manifester son intérêt par :

- Un email adressé à : [commerce@ville-ajaccio.fr](mailto:commerce@ville-ajaccio.fr)  
ou
- Un courrier adressé à :

**Mairie d'Ajaccio**

**Direction du commerce, de l'artisanat et du domaine public – Ville d'Ajaccio**  
**4 Boulevard du Roi Jérôme – 20 000 AJACCIO**

**La candidature sera impérativement accompagnée d'un dossier contenant :**

1. Le formulaire dûment rempli de demande d'autorisation d'occupation du domaine public comprenant : **carte d'identité, kbis et attestation d'assurance ; contrôle technique du manège à jour ; attestation de vigilance URSSAF.**
2. Une présentation du manège implanté sur le site ;
3. Un état ou une photo permettant d'apprécier la qualité des installations.

Si un candidat se manifeste et remet une proposition avant la date limite de réception des candidatures, la commune analysera les différentes propositions dans le cadre d'une procédure de sélection préalable et attribuera la convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la plus pertinente.

Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessous, la commune pourra délivrer à l'opérateur ayant manifesté son intérêt spontanément le titre d'occupation du domaine public afférent à l'exercice de l'activité économique projetée.

**Publication :**

**Date de publication : Le 11 octobre 2024**

**Date limite de réception des dossiers de candidature : le 25 octobre 2024 (12h00)**